

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**PLAINE COMMUNE**

Marché public

**Règlement de consultation**

---

**Personne publique contractante :**

Communauté d'Agglomération PLAINE COMMUNE  
Service ACHATS & MARCHES PUBLICS  
21 avenue Jules Rimet  
93218 SAINT-DENIS Cedex  
Téléphone : 01 55 93 55 55  
Télécopie : 01 55 93 58 45

**Objet de la consultation :**

Réalisation d'une étude de définition d'un projet urbain sur le site du Fort d'Aubervilliers

**Procédure :**

Appel d'offre restreint en application des articles 33, 40-V et 60 à 64 du code des Marchés Publics (Décret n°2004-15 du 7 janvier 2004)

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : 15 mai 2006 12h**

Les candidats doivent lire attentivement l'avis d'appel public à la concurrence et le présent règlement de la consultation.

Le présent marché se réfère expressément au Cahier de Clauses Administratives Générales Prestations Intellectuelles, approuvé par le décret 78-1306 du 26 décembre 1978 modifié, en vigueur lors de la remise des offres.

## **I - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

### **1.1 Objet de la consultation :**

Dans le cadre d'un partenariat associant l'Etat, la Caisse des Dépôts, le Conseil Général de la Seine Saint-Denis et Plaine Commune, Plaine Commune étant Maître d'Ouvrage, la présente consultation a pour objet la définition d'un projet urbain sur le site du Fort d'Aubervilliers.

Compte tenu de la complexité des problématiques posées, seront conclus trois marchés de définition simultanés, conformément à l'article 73 du Code des marchés publics.

### **1.2 Forme, procédure et caractéristiques principales des marchés :**

#### **1.2.1 *Description succincte des marchés* :**

Aubervilliers est intégré à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune qui rassemble depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 les huit villes suivantes : Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, l'Île Saint-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-sur-seine, Saint-Denis, Stains et Villetaneuse, soit un territoire de 420 000 hectares, 320 000 habitants, et 115 000 salariés. Par transfert de compétences des villes, Plaine Commune intervient notamment dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat, du développement économique et de l'insertion, ainsi que pour la gestion de l'espace public, et s'inscrit dans une dynamique du développement de projets structurants pour le territoire.

Le Fort d'Aubervilliers se situe au Nord Est de la commune d'Aubervilliers, à l'angle de la RN2 et du RD 27, en limite des communes de la Courneuve et de Pantin.

Ce site très enclavé d'une surface totale de près de 27 Ha est actuellement occupé par diverses activités de nature contrastées :

- jardins familiaux (7,8 hectares)
- un Parking d'Intérêt Régional (PIR), au pied du métro (1,7 hectares)
- ZINGARO (salle spectacle + lieux de vie) (envir. 2 hectares)
- Fourrière municipale + casse automobile
- Club bouliste
- Un sculpteur.

Le patrimoine du Fort lui-même (douve, casemates ..... ) et la végétation qui l'accompagne, constituent par ailleurs également un élément remarquable du site.

L'ensemble se trouve au cœur de grandes entités urbaines spécifiques : le cimetière de Pantin Bobigny, le quartier des Courtillères à Pantin au Nord, le quartier Emile Dubois à Aubervilliers, deux quartiers sur lesquels des démarches de renouvellement urbain sont aujourd'hui à l'étude et pour partie en cours de mise en œuvre.

Le site du Fort d'Aubervilliers représente un enjeu important d'aménagement et de développement pour le territoire. Sa situation géographique à proximité immédiate de Paris, son excellente desserte, à la fois par la route et les transports en commun, la maîtrise foncière du site, son inscription dans un secteur de dynamique de renouvellement urbain, son patrimoine, en font un lieu de potentiels forts pour le territoire et la Ville.

Par conséquent, Plaine Commune, la Ville d'Aubervilliers, l'Etat, avec l'appui du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis), ont émis le souhait de définir un projet urbain pour le Fort, ambitieux et réaliste, qui répondent aux enjeux suivants :

- élaboration d'un quartier mixte, respectueux des enjeux de développement durable, et offrant une diversité de fonctions
- recherche d'un effet structurant à l'échelle du territoire : équipement ou autre
- désenclavement du site et liaisons avec les quartiers environnants en tirant parti notamment de la requalification de la RN 2
- valorisation du patrimoine architectural et historique du fort
- préservation des jardins ouvriers.

Pour parvenir à cet objectif, Plaine Commune et ses partenaires précités, avec le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations, ont convenu d'engager une étude de définition en vue de déterminer le projet urbain le plus adapté aux enjeux d'un tel site.

Les orientations programmatiques au stade actuel privilégient une programmation mixte logements – activités – équipements, permettant de créer un véritable quartier, en posant la question de la faisabilité de l'implantation d'un équipement culturel structurant. La faisabilité de l'implantation d'activités liées au développement durable doit également être étudiée, en relation avec les projets s'élaborant sur le territoire. Il est souhaité que les projets s'inscrivent dans le cadre des différentes études générales menées par Plaine Commune – SCOT – PLH – PCE – SCOC, et dans le cadre de l'élaboration du PLU en cours. Les questions de libération des sites, les phasages de réalisation, les aspects financiers devront également être traités dans les études, de façon à aboutir à des propositions pré opérationnelles.

Compte tenu de la complexité des problématiques posées, seront conclus trois marchés de définition simultanés, conformément à l'article 73 du code des marchés publics.

La première phase de l'étude de définition, dite plan programme, d'une durée prévisionnelle de 6 mois, intégrera le diagnostic et les propositions de programme, discutés en ateliers de travail collectif. La seconde phase, dite de projet urbain, d'une durée prévisionnelle de 5 mois, consistera pour chaque équipe à traduire sous forme de projet urbain les objectifs d'aménagement précisés en phase 1.

Le périmètre de l'étude est délimité par :

- la RN2, avenue Jean Jaurès
- le RD27, avenue de la division Leclerc
- la caserne de gendarmes
- le sud des Courtillières et le cimetière

Il s'agit là du strict périmètre d'aménagement ; L'analyse du territoire et les propositions de projet devront prendre en compte le contexte urbain plus global, tels qu'il est notamment évoqué ci-dessus.

Les prestations seront détaillées au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

A l'issue de l'étude, l'équipe lauréate parmi les trois titulaires des marchés de définition pourra se voir confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la mise en œuvre du projet qu'elle aura proposé.

### 1.2.2 *Forme, procédure et caractéristiques principales :*

Il s'agit de trois marchés de définition simultanés passés sous la forme d'un appel d'offres restreint, en application des articles 33, 40-V, 60 à 64 et 73 du Code des Marchés Publics.

Les candidats doivent, dans un premier temps, déposer uniquement leur dossier de candidature. Dans un second temps les candidats retenus recevront une lettre de consultation les invitant à présenter une offre, avant la date limite de réception des offres qui leur sera confirmée dans ladite lettre, ainsi que l'ensemble du dossier de la consultation.

Le Marché n'est pas alloti.

La sous-traitance est autorisée aux conditions des articles 112 et suivants du Code des Marchés Publics.

En cas de groupement, la forme juridique devra être le groupement solidaire.

### 1.3 Montant des marchés

L'enveloppe financière de chaque marché de définition est de 100 000 € TTC.

La présente opération sera financée majoritairement par Plaine Commune, l'Etat représenté par la Délégation à l'action foncière, le Conseil général et la Caisse des dépôts et consignations.

## **II - DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES**

### 2.1 Date limite de réception des plis contenant les candidatures :

- **Date limite de réception des candidatures : le lundi 15 mai 2006, 12 h.**

Les candidats doivent dans un premier temps déposer uniquement leur dossier de candidature avant la date limite de réception fixée ci-dessus. Après analyse des candidatures, les candidats retenus seront invités, par lettre de consultation, à présenter une offre, sur la base du dossier de la consultation qui leur sera remis.

Le nombre maximal de candidats admis à présenter une offre est fixé à 10.

Conformément à l'article 58.1 du Nouveau Code des Marchés Publics, aucune candidature déposée au-delà des date et heure indiquées ci-avant ne sera prise en compte.

La date de réception des plis fait foi.

### 2.2 Réception sur support papier des candidatures :

*Les plis sont adressés en LRAR ou déposés à l'adresse ci-dessous contre récépissé*

**Communauté d'agglomération PLAINE COMMUNE**  
**Service Achats & Marchés Publics**  
**2<sup>ème</sup> étage bureau A 1**  
**21 avenue Jules Rimet**  
**93218 Saint Denis CEDEX**

Dans le cas d'une offre matérialisée, les candidatures seront déposées avant la date limite précisée ci-dessus à l'article 2.1 sous une enveloppe anonyme et cachetée portant la mention pour la candidature : « Appel d'offres restreint réalisation d'une étude de définition d'un projet urbain sur le site du Fort d'Aubervilliers » candidatures – ne pas ouvrir ».

### 2.3 Réception électronique des candidatures :

L'envoi sous format électronique est admis.

#### *2.3.1 Modalités de la consultation*

Les candidats auront la possibilité de télécharger les avis d'appel public à la concurrence au BOAMP et au JOUE, le présent règlement de la consultation, les DC4 et DC5 et de répondre via le site dont l'adresse Internet est la suivante :

- [www.atol93.fr](http://www.atol93.fr)

Pour accéder à ce site les candidats doivent disposer d'un navigateur Web Internet autorisant un cryptage 128 bits.

Pour répondre via ce site, les candidats doivent impérativement s'inscrire sur une plate-forme.

Ils doivent renseigner :

1. la raison sociale de la société pour laquelle ils agissent,
2. une adresse électronique,
3. le nom du correspondant.

Le retrait des documents électroniques n'oblige pas les candidats à déposer électroniquement leur candidature.

**En cas de transmission électronique des candidatures, le dépôt des offres devra s'effectuer exclusivement par voie électronique. En cas d'envoi des candidatures sur support papier, les offres devront être déposées sur support papier. A défaut, les plis seront considérés comme non recevables.**

Tout autre envoi ne sera pas accepté : courriel, CD-Rom.

### *2.3.2 Contraintes informatiques*

Pour lire les documents mis à disposition par la personne publique, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Word et compatible
- Excel et compatible
- . pdf et compatible

L'ouverture des dossiers de consultation ainsi que le traitement des enveloppes nécessitent l'installation du logiciel FORMATTA, format .pff (programme libre de droits) téléchargeable sur le site [www.atol93.fr](http://www.atol93.fr) .

Le détail de son chargement et son installation sont précisés sur le portail de l'application à l'adresse suivante :

[www.atol93.fr](http://www.atol93.fr)

Pour lire les documents présentés par les candidats, ceux-ci devront les proposer aux formats suivants :

- . pff et compatible
- . pdf et compatible
- Word et compatible
- Excel et compatible

Il est à noter que l'acte d'engagement (DC8), le DC4 et/ou DC5 devront impérativement être présentés au format .pff afin de procéder à la vérification de la signature électronique. Ces documents, au format .pff, sont à la disposition des candidats dans le dossier de consultation électronique.

### *2.3.3 Signature électronique*

Le signataire devra être impérativement titulaire d'un certificat électronique de niveau 2, obtenu auprès d'un organisme certificateur (liste disponible sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances).

Les candidatures devront être impérativement produites dans les enveloppes électroniques, permettant la signature électronique.

Le détail de son chargement et son installation sont précisés sur le portail de l'application à l'adresse suivante :

➤ [www.atol93.fr](http://www.atol93.fr)

### *2.3.4 Anti-virus*

Tout fichier constitutif de la candidature sera traité préalablement par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour.

### 2.3.5 Re-matérialisation de la procédure

Les candidats sont d'ores et déjà avisés que le marché donnera lieu à la signature manuscrite d'un marché papier et ce même si les dossiers ont fait l'objet d'une transmission électronique.

### 2.4 Pièces à fournir à l'appui de la candidature :

L' enveloppe doit contenir les éléments suivants :

- la déclaration du candidat selon formulaires DC 4, DC 5 et DC 7,
- les documents, certificats ou attestations prévus aux articles 45 et 46 du code des marchés publics,
- la copie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile,
- la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) si le candidat est en redressement judiciaire,
- l'indication des titres d'études et/ou de l'expérience professionnelle du ou des responsables et des exécutants de la prestation de service envisagée (joindre les CV individuels),
- la liste des références de prestations similaires au cours des cinq dernières années, précisant le nom de la collectivité, la date d'attribution et sa durée, les domaines précis d'intervention dans ces lieux,
- un dossier de présentation de la société et de ses moyens humains (historique, organisation, organigramme, effectif), financiers et techniques.

### 2.5 Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française.

### 2.6 Critères de sélection des candidatures :

Les candidats devront disposer des compétences spécifiques suivantes :

- urbaniste architecte expérimenté, en tant que mandataire
- programmiste expérimenté notamment en projet urbain
- paysagiste
- économiste bilan d'aménagement
- BET intégrant les compétences HQE
- juriste

Conformément à l'article 52 du Nouveau Code des Marchés Publics, les critères suivants seront privilégiés pour la sélection des candidatures :

- Références de prestations similaires,
- Compétences professionnelles au regard des CV individuels,
- Moyens techniques et garanties financières suffisantes

Les candidatures qui, d'après ces critères, n'ont pas qualité pour présenter une offre ou dont les capacités paraissent insuffisantes sont écartées.

Par ailleurs, le nombre maximal de candidats admis à présenter une offre est fixé à 10.

En cas de cotraitance, l'irrecevabilité d'un candidat membre du groupement entraînera de plein droit l'irrecevabilité du groupement entier.

### **III – DEMANDES D'INFORMATIONS**

Renseignements d'ordre administratif peuvent être demandé par email à l'attention de Gwendoline RAUDE, Service Achats & Marchés (01.55.93.55.60), à l'adresse suivante: [gwendoline.raude@plainecommune.com.fr](mailto:gwendoline.raude@plainecommune.com.fr)

Renseignements d'ordre technique peuvent être demandés auprès d'Elise LOEWENTHAL, Département Urbain et Social (01.55.93.57.81), à l'adresse suivante : [elise.loewenthal@plainecommune.com.fr](mailto:elise.loewenthal@plainecommune.com.fr)

avec le nom de candidat demandeur, le nom et la fonction du signataire de la demande ainsi que le n° d e fax (ou l'adresse e-mail) auquel la réponse peut lui être envoyée.